



Vice de forme dans vérification de comptabilité

Par **laurent34**, le **28/02/2014** à **21:20**

Bonjour à toutes et à tous,

Je fais face à une vérification de comptabilité pour les années 2011 et 2012 en ce moment même.

L'inspecteur a emporté avec lui toutes mes factures sur ces deux années pour ensuite tout étudier tranquillement dans ces bureau.

Il y avait 4 tas de factures, il a recompté les 3 premiers tas mais pas le dernier (car c'était long et il m'a demandé si il pouvait me faire confiance comme pour les trois premiers, je lui ai répondu par l'affirmative)

Il m'a donc fait signer un reçu comme quoi il avait emporté avec lui 100 factures. Or, il en a seulement emmené 98 car je me suis aperçu après coup que dans ce dernier tas j'avais involontairement oublié d'insérer deux factures en milieu de tas.

Pour le coup, quand j'irai récupérer mes pièces, je suis censé en récupérer 100 mais il y en aura seulement 98.

Est ce que je peux faire valoir quelque chose ou puis-je en profiter?

Par avance merci!

Frederic.

Par **laurent34**, le **11/03/2014** à **19:31**

vraiment personne pour m'aider?